COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SEILLE

Extrait du registre des décisions du bureau communautaire

Décision du bureau n° B-2026-018 : attribution d'aides à la rénovation énergétique des logements

Séance du 8 octobre 2026. Le bureau communautaire, agissant par délégation du conseil communautaire (délibération n° 2026-012 du 30 janvier 2026), s'est réuni au siège de la communauté, à Aubrevaux.

Membres du bureau en exercice : 11. Présents : 10. Votants : 10.

Vu la délibération n° 2026-024 du 27 mars 2026 créant une aide à la rénovation énergétique ;

Vu les avis du conseiller énergie sur les dossiers déposés ;

DÉCIDE

Article 1 : trois aides sont attribuées, pour un montant total de 4 500 € : 1 500 € pour l'isolation d'une maison à Lorvillers, 1 500 € pour le remplacement d'une chaudière à Mérancourt, 1 500 € pour l'isolation d'une maison à Valmerange.

Article 2 : l'aide est versée sur présentation des factures acquittées.

Votants : 10. Pour : 10.

Fait à Aubrevaux, le 8 octobre 2026.

Le président

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Document de démonstration. La Communauté de communes du Val de Seille est imaginaire : cet acte est inventé.